



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 069-216900068-20250203-250106-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2025
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°6

OBJET : **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 (ROB)**

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17 membres

Présent(s) : 15

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 2

Délibération comportant 6 page(s), 0 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le trois février deux mille vingt-cinq, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

Présents :

René PONTET, Simone GUEYDON, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Daniel DUMONTET, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Jeanne PETIT, José MARTINEZ, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS

Pouvoirs :

Christine LABROSSE-AUROUX pouvoir à René PONTET,

Excusés :

Christine LABROSSE-AUROUX, Nathalie CHANFRAY

Vu le codé général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2312-1 ;

1 PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT disposant que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus* ». Dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les 10 semaines précédant le vote du budget.

Le ROB et le vote du budget ne peuvent avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille.

Le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question a des compétences en matière sociale.

2 MISSIONS DU C.C.A.S.

Le CCAS est une institution locale d'action sociale qui met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Pour cela, il développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées, en gérant des services utiles comme des crèches, des centres aérés ou des maisons de retraite.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale (comme l'aide médicale), et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ... Une réserve alimentaire sur place est prévue pour les colis d'urgence, en lien avec l'Épicerie sociale.

En bref, l'essentiel de la politique sociale de la commune.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

En 2024, le CCAS d'Amplepuis a instruit plusieurs dossiers :

- Demandes d'aide sociale légale :	15 dossiers
- Demandes d'aide sociale facultative :	néant
- Domiciliations :	13 demandes
- Médiation familiale :	2 dossiers
- Demandes Epicerie sociale :	95 dossiers

2024 a été marquée également par la fin des ateliers « Initiation et accès à l'informatique grâce aux tablettes numériques en faveur des seniors ». Il s'agissait d'une action organisée depuis 2019 qui a permis à 90 personnes en tout de se former grâce à 57 séances d'initiation. Cette action a été une véritable réussite et financée par AG2R La Mondiale à hauteur de 14 751.02 € soit à 97%.

3 LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

A l'instar des derniers exercices, la préparation budgétaire 2025 s'inscrit encore une fois dans un environnement économique et social complexe et d'une grande instabilité. De plus, le Gouvernement a présenté récemment un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025 dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.

Estimation du déficit public 2024 national : 172 Mds €

Le projet de loi de finances pour 2025 est construit sur les hypothèses macro-économiques suivantes :

- Une baisse de la croissance du PIB à 0,9% contre 1,1 % en 2024 ;
- Un ralentissement de l'inflation à 1,8 % ;
- Une légère remontée du chômage à 7,8 % contre 7,4 % aujourd'hui.

Mais il est difficile de connaître avec certitude le contenu définitif du projet de loi de finances probablement voté fin Mars / début Avril 2025

4 LE CONTEXTE COMMUNAL

La Ville, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint, l'inflation : baisse des dotations de l'Etat, augmentation structurelle des dépenses, suspension de certaines animations, augmentation des demandes d'aides alimentaires et financières.

Malgré ces contraintes, la Ville confortera son soutien au CCAS en adaptant le niveau de subvention à ses besoins.

5 ORIENTATIONS 2025

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique de la Ville en matière d'action sociale en faveur du public amplepuisien. Il apporte un accompagnement et un soutien aux amplepuisiens les plus fragiles, par le développement de projets partenariaux innovants et le soutien financier à des personnes en situation précaire.

La gestion d'aide sociale personnalisée nécessite une assistance aux personnes en difficultés en même temps que la distribution d'aides et de secours, mais aussi d'animation.

6 LES PROJETS DU CCAS POUR 2025

L'élaboration du budget principal 2025 du CCAS aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs (Toile Amplepuisienne) et institutionnels (Etat, Département du Rhône, CAF) de la commune, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser des coûts financiers.

Le CCAS confortera ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives, l'orientation vers l'épicerie sociale, les Restos du Cœur.

Parmi les actions envisagées, le CCAS entend mettre en place une bourse au permis de conduire (sans condition de ressources) en échange d'un engagement citoyen au sein de la Commune. Concrètement, le CCAS proposerait une aide financière de 500 € (en deux versements) pour ceux qui souhaitent passer le permis de conduire ou la conduite accompagnée en contrepartie d'un engagement bénévole de 50h réalisables sur une année au sein des services municipaux de la commune. Le montant alloué sera fixé chaque année au moment du budget.

Un appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Auvergne Rhône Alpe a été lancé en 2023 auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance. Une convention de partenariat a été conclue en 2024 entre la région et 5 mutuelles (Radiance Mutuelle, Miltis, Précocia, Entrenous et le groupe Uitsem-Smerra). Les mutuelles sont réparties en fonction des différents territoires de la région.

Ainsi, Le CCAS va conclure une convention de partenariat avec la mutuelle régionale Miltis. Il s'agira de faire connaître le dispositif aux usagers et de les orienter vers l'organisme et non de représenter la mutuelle. Ce partenariat se matérialisera par la mise à disposition d'une salle communale pour les permanences ainsi que l'organisation d'une réunion publique par la mutuelle.

Le CCAS poursuivra son partenariat avec EDF afin de lutter contre la précarité énergétique touchant un grand nombre de personnes.

Un centre itinérant des Restos du Cœur intervient au Centre Social du Parc 1 fois par semaine depuis décembre 2021.

En accord avec le CCAS, un B.U.S.S. (Bureau d'Utilité Sanitaire et Sociale) mis en place par la Fondation AJD propose une solution d'accueil pour tous les publics.

Sa mission : « Aller vers » en milieu rural.

Une équipe pluridisciplinaire (1 infirmière, 1 psychologue, 1 travailleur social) va à la rencontre de tous les publics.

Des permanences ont lieu, soit en Mairie, soit dans un bus aménagé, place de l'Hôtel de Ville les mercredis après-midi tous les 15 jours (semaines paires) de 13 h à 15 h 30.

Le CCAS poursuivra également son partenariat avec la CAF, la MSA et le Ministère de la justice dans le cadre de la Médiation Familiale.

Il s'agit d'un mode alternatif au règlement des conflits dans les familles confrontées à une séparation, à un divorce, à des conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants, de conflits familiaux entre parents et jeunes adultes.

Le CCAS assure ses missions d'hébergement d'urgence par le biais d'un logement situé rue du Trésor.

En matière de prévention de l'isolement social, le CCAS pilote et coordonne depuis longtemps de nombreux projets ayant pour objectif la prévention de l'isolement social, s'adressant majoritairement aux personnes âgées : animations, actions intergénérationnelles, participation au repas des seniors, organisation de la semaine bleue, gestion du Collectif Solitude, visites à domicile, etc.

Le CCAS a en charge la gestion des salles du Foyer « Seniors du Parc », 19 rue du 11 novembre 1918.

Toutes les organisations partenaires du dispositif « la Toile Amplepuisienne » peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite des locaux, selon leur disponibilité, pour y organiser une animation destinée à leurs adhérents.

Les salles 1-2-4 peuvent, en fonction de leur disponibilité, être réservées pour des réunions à caractère familial ou amical. Elles sont accessibles aux seuls seniors de plus de 65 ans afin de favoriser le lien social et familial.

La salle n° 3 (Foyer), avec bibliothèque, jeux et télévision, est à usage commun et en libre accès pour tous les seniors de plus de 60 ans. A la demande de certaines personnes, cette salle peut être ouverte le dimanche.

Une communication plus régulière est envisagée afin que les utilisateurs puissent organiser eux-mêmes des animations.

La Maison partagée Age et Vie ouvrira ses portes le 16 avril 2025 avec la construction de deux maisons comportant des petits studios et du personnel. Elles sont implantées près des « Résidences les Terrasses de Coucy ». C'est un lieu unique qui s'adresse aux personnes dépendantes ou souhaitant rompre avec l'isolement car elles sont en présence d'autres colocataires.

Il est adapté aux besoins des personnes, sans changer leurs habitudes et évolue en fonction de leur dépendance. Des auxiliaires de vie à domicile sont présentes pour aider à bien vivre et à maintenir l'autonomie. Véritables partenaires de la vie quotidienne, les salariés vivent avec les résidents.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec l'organisme en charge de ces résidences

7 LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 PREVISIONNELLES

Comptes	Budgétisé	Ordonnancé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 633,03 €	2 633,03 €
60612 - Energie/Electricité	300,00 €	0,00 €
60621- Combustibles	300,00 €	0,00 €
60622 - Carburants	150,00 €	0,00 €
60623 - Alimentation	500,00 €	0,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	150,00 €	124,80 €
60632 -Fournitures petits équipements	150,00 €	0,00 €
6064 - Fournitures administratives	150,00 €	0,00 €
6184 - Versement à des organismes de formation	3 240,00 €	2 160,00 €
62268 - Honoraires	378,00 €	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	6 000,00 €	5 049,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	50,97 €	0,00 €
6562 - Aides	2 000,00 €	1 302,10 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres	4 500,00 €	4 228,38 €
6761 – Différences sur réalisations (+) transférées en investissement	0,00 €	800,00 €
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations	2 000,00 €	1 900,39 €
TOTAL DEPENSES	22 502,00 €	18 197,70 €
7022 - Ventes de récoltes et produits forestiers	3 776,00 €	4 201,00 €
70871 - Reversement par la collectivité de rattachement	6 000,00 €	8 012,21 €
7088 - Autres redevances et recettes	1 378,00 €	740,00 €
74748 - Subvention commune	4 500,00 €	0,00 €
747888 - Autres organismes	6 848,00 €	4 820,00 €
756 - Libéralités reçues	0,00 €	150,00 €
75888 – Autre produits de gestion courante	0,00 €	1 341,00 €
775 – Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	800,00 €
TOTAL RECETTES	22 502,00 €	20 064,21 €

8 LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 PREVISIONNELLES

Comptes	Budgétisé	Ordonnancé
21838 - Matériel de bureau et informatique	6 899,10 €	0,00 €
21848 – Mobilier	4 000,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €	0,00 €
2745 - Prêts	600,90 €	0,00 €
2764 - Créances sur particuliers	200,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	13 200,00 €	0,00 €
001 – Excédent de fonctionnement capitalisé	10 399,10 €	10 399,10 €
192 – Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00 €	800,00 €
28088 - Autres immobilisations incorporelles	1 310,46 €	1 277,19 €
281848 - Amortissement matériel mobilier foyer	581,27 €	548,20 €
28188 - Amortissement autres biens corporels	108,27 €	75,00 €
2745 – Avances remboursables	600,90 €	0,00 €
2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	200,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	13 200,00 €	13 099,49 €

Le résultat prévisionnel de fonctionnement est de 1 866,51 €

Le résultat d'investissement estimé est de 13 099, 49 €

Le résultat de clôture est donc de 14 966,00 €

9 DETTE

Le CCAS n'a contracté aucun emprunt, il n'est donc pas endetté.

10 PERSONNEL

Louise FAYARD, rédacteur principal 2^{ème} classe (stagiaire)

Le Conseil d'Administration **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 3 février 2025

La secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président

René PONTET

